

Concours national de la résistance et de la déportation 2019-2020

1940 - Entrer en résistance : comprendre,
refuser, résister



Présentation des sources des
Archives départementales du
Var

13 novembre 2019

Jérôme Pélissier : jpelissier@var.fr

Plan de la présentation



- A/ Présentation des Archives du Var
- B/ Le projet «Seconde Guerre mondiale» des Archives
- C / Les sources des Archives en lien avec la thématique du CNRD

A/Présentation des Archives départementales du Var



- I/ Les archives : depuis quand ?
- II/ Quelles sont les missions des Archives ?
- III / Le site internet des Archives du Var
- IV / Les actions du service éducatif

I/ Les archives : depuis quand ?



- Après la loi du 12 Septembre 1790 créant les Archives nationales, c'est la loi du 7 Messidor an II (juin 1794) qui prévoit la création d'un réseau national des Archives
- L'enjeu était à la fois de conserver les traces du passé quelque soit leur origine mais aussi de permettre aux citoyens d'y avoir accès
- Loi du 5 Brumaire an V (Oct 1796) qui prévoit la création d'un services d'archives dans chaque département

Un nouveau lieu au pôle culturel Chabran

- **Archives départementales du Var**
- *Pôle Culturel Chabran*
- *660 boulevard J.-F. Kennedy*
- *83300 Draguignan*
- 04 83 95 83 83
- Accueil en salle de lecture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h.



II / Quelles sont les missions des Archives ?

- Collecter
- Classer
- Conserver
- Communiquer

COLLECTER



CLASSEUR



CLASSEUR



Série F : archives privées

Série G : clergé séculier

Série H : clergé régulier

Série E dépôt : archives des communes

Série 1W : fonds de la préfecture (1939-1945)

CONSERVER

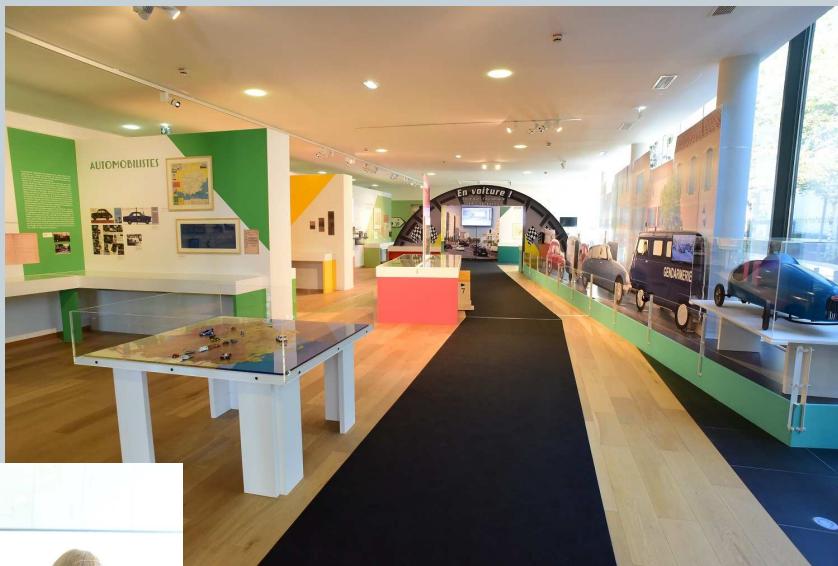
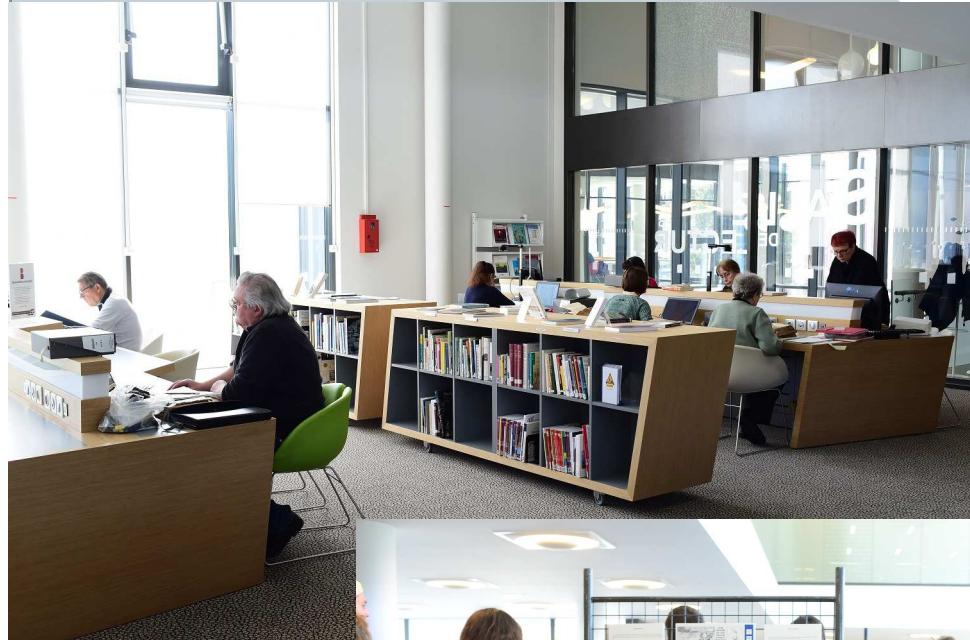


CONSERVER



- En amont, la conservation préventive, c'est prendre toutes les mesures permettant de protéger les documents : poussière, micro-organismes, rongeurs, insectes, humidité, feu etc.
- En aval, la restauration permet de réparer des documents endommagés

COMMUNIQUER



III/ Le site internet des Archives du Var

Archives départementales du Var

Le Département

VENIR RECHERCHER DÉCOUVRIR PARTAGER ENSEIGNER GÉRER ÉCOUTER

Accueil > Rechercher > Rechercher dans les archives numérisées et les inventaires

Recherche globale

Rechercher dans les archives numérisées et les inventaires

Dans tous les inventaires d'archives

Catalogue de la bibliothèque

Écouter les Archives
Découvrir les archives sonores

Mémoires de Guerres

Fonds Seconde Guerre mondiale

Iconographie

Base nominative constituée par les internautes

Etablissements pénitentiaires

Notaires

Aide

Conditions pour consulter, reproduire, réutiliser

Outils

Tables décennales

Registres de l'état civil

Recensements de population

Plans cadastraux

Matrices cadastrales

Contrôle des actes et Enregistrement

TABLEAU INDICATIF
des Propriétés foncières, bâties et non bâties
Concurrences et de leurs Rendevus.

Secteur A

Tables et répertoires des Hypothèques
données relevés de formalités

Transcriptions hypothécaires

Répertoires des permis de construire

Presse

Archives religieuses

Archives communales

www.archives.var.fr

The screenshot displays the homepage of the Archives départementales du Var website. At the top, there's a navigation bar with links for 'VENIR', 'RECHERCHER', 'DÉCOUVRIR', 'PARTAGER', 'ENSEIGNER', 'GÉRER', and 'ÉCOUTER'. Below this is a breadcrumb trail: 'Accueil > Rechercher > Rechercher dans les archives numérisées et les inventaires'. On the left, there's a sidebar with sections for 'Recherche globale', 'Bon à savoir', 'Conditions pour consulter, reproduire, réutiliser', 'Aide', and 'Outils'. The main content area is titled 'Rechercher dans les archives numérisées et les inventaires' and contains a grid of 20 thumbnail images, each representing a different digital archive collection. These include: 'Dans tous les inventaires d'archives', 'Catalogue de la bibliothèque', 'Écouter les Archives Découvrir les archives sonores', 'Mémoires de Guerres', 'Fonds Seconde Guerre mondiale', 'Iconographie', 'Base nominative constituée par les internautes', 'Etablissements pénitentiaires', 'Notaires', 'Tables décennales', 'Registres de l'état civil', 'Recensements de population', 'Plans cadastraux', 'Matrices cadastrales', 'Contrôle des actes et Enregistrement', 'TABLEAU INDICATIF des Propriétés foncières, bâties et non bâties Concurrences et de leurs Rendevus.', 'Secteur A', 'Tables et répertoires des Hypothèques données relevés de formalités', 'Transcriptions hypothécaires', 'Répertoires des permis de construire', 'Presse', 'Archives religieuses', and 'Archives communales'. Each thumbnail has a caption below it describing the collection.

IV/ Les actions du service éducatif



Activités proposées



Ateliers, visites, dossiers pédagogiques, travaux à la carte, prêt d'expositions, publications

Les activités se déroulent aux Archives départementales à Draguignan ou, sous certaines conditions, au sein même des établissements scolaires. Elles ont toutes lieu en présence de l'enseignant.

Les demandes formulées auprès du Service éducatif devront s'inscrire dans un projet pédagogique élaboré par l'enseignant, soit dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Education nationale (classe à projet artistique et culturel, classe Patrimoine, classe Découverte, etc...), soit dans le cadre d'un projet élaboré par la classe ou l'établissement.



Ateliers pédagogiques



Visites guidées du bâtiment des Archives



Dossiers pédagogiques en ligne



Travaux pédagogiques à la carte



Prêt d'expositions itinérantes



Publications

B/ Le projet « Seconde Guerre mondiale » aux Archives



- I/ L'exposition «Le Var dans la guerre : un territoire stratégique (1939-1944)
- II/ Le cycle de conférences et table ronde
- III / La numérisation et la mise en ligne des sources de la Seconde Guerre mondiale
- IV / Les actions pédagogiques

I/ L'exposition «Le Var dans la guerre : un territoire stratégique (1939-1944)

Présentée au public du 17 octobre 2019 au 28 février 2020



I/ L'exposition «Le Var dans la guerre : un territoire stratégique (1939-1944)



Combats de 1940 contre les Italiens, internements, maquis, exfiltration de résistants, sabordage de la flotte, bombardements, débarquement : le département du Var et ses habitants ont été bien plus marqués par la Seconde guerre mondiale qu'on ne le pense souvent.

Dans le cadre du 75^e anniversaire du débarquement de Provence, l'exposition des Archives départementales vise à restituer tous les aspects de cette période où le Var et Toulon furent une pièce sur l'échiquier de l'histoire, avec les conséquences que cela implique sur ses habitants. Période traumatique, avec son lot de déchirements et de souffrances, mais aussi moments d'exaltation patriotique et de refondation républicaine par la Résistance et à la Libération, elle a laissé des traces nombreuses et de nature diverse.

Au-delà des événements marquants, il s'agit de faire connaître des acteurs parfois retombés dans l'oubli, comme par exemple les parlementaires varois ayant voté contre les pleins pouvoirs au maréchal Pétain ou encore l'imprimerie toulonnaise Lions et Azzaro qui a imprimé clandestinement la brochure du Conseil National de la Résistance intitulée *Les jours heureux*.

II/ Le cycle de conférences



24 octobre 2019 : Conférence «Vichy et la collaboration dans le Var (1940-1944)»

Par Jean-Marie Guillon, professeur émérite des Universités

28 novembre 2019 : Conférence «L'occupation italienne dans le Var (novembre 42-septembre 43)»

Par Jean-Louis Panicacci, professeur honoraire d'histoire à l'université de Nice

23 janvier 2019 : Conférence « La résistance dans le Var (1940-1944)»

Par Jean-Marie Guillon, professeur émérite des Universités

27 février 2020 : Table ronde « Archives et histoire de la Seconde Guerre mondiale dans le Var : quelles sources ? Quelles recherches ? »

Avec Jean-Marie Guillon, Jean-Louis Panicacci, Agnès Goudail etc.

III/ La numérisation et la mise en ligne des sources de la Seconde Guerre mondiale



Numérisation de plus de 100000 images d'archives issues des fonds de la préfecture du Var pendant la période 1939-1945

Mise en ligne de ces images sur l'intranet de la salle de lecture

Indexation nominative : résistants, résidents juifs varois, déportés, prisonniers, membres de la LFC, requis du STO etc.

Pour y accéder : <https://archives.var.fr>

IV/ Les actions pédagogiques en lien avec la Seconde Guerre mondiale



- Visite de l'exposition : guidée et avec un dossier pédagogique
- Atelier pédagogique sur le parcours de juifs déportés varois
- Atelier pédagogique sur les témoignages de résistants varois
- Stage de formation d'enseignants : 5 décembre aux Archives du Var

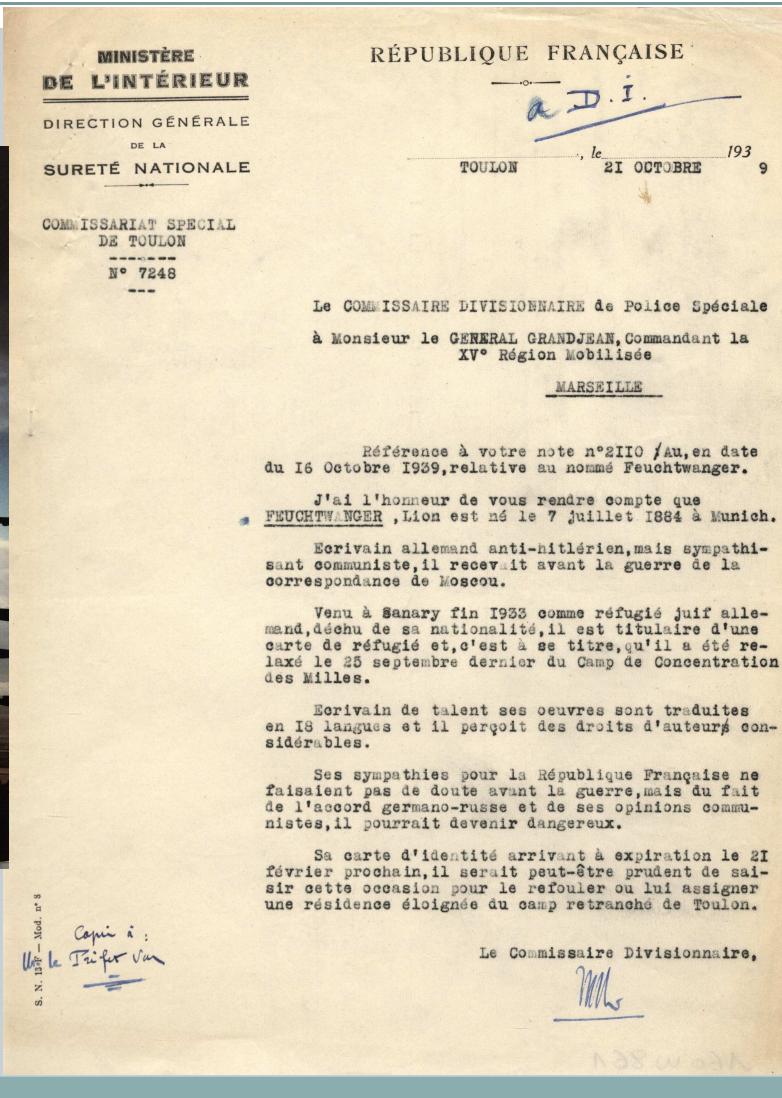
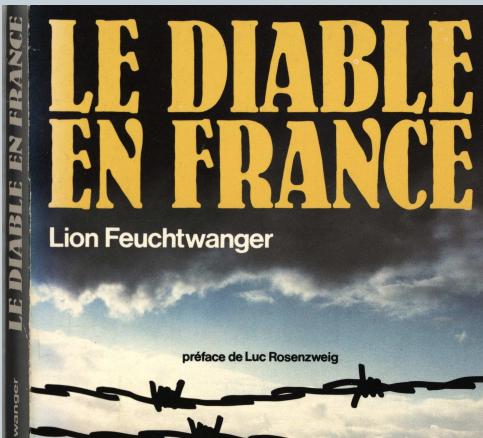
C / Les sources des Archives en lien avec la thématique du CNRD



- Axe I : De la montée des périls à la défaite
- Axe II : De l'occupation à la collaboration
- Axe III : Naissance et renforcement de la France libre
- Axe IV : Naissance et développement de la résistance intérieure

I : De la montée des périls à la défaite

A : De la montée des périls à la défaite



I : De la montée des périls à la défaite

B : L'entrée en guerre et la Drôle de guerre



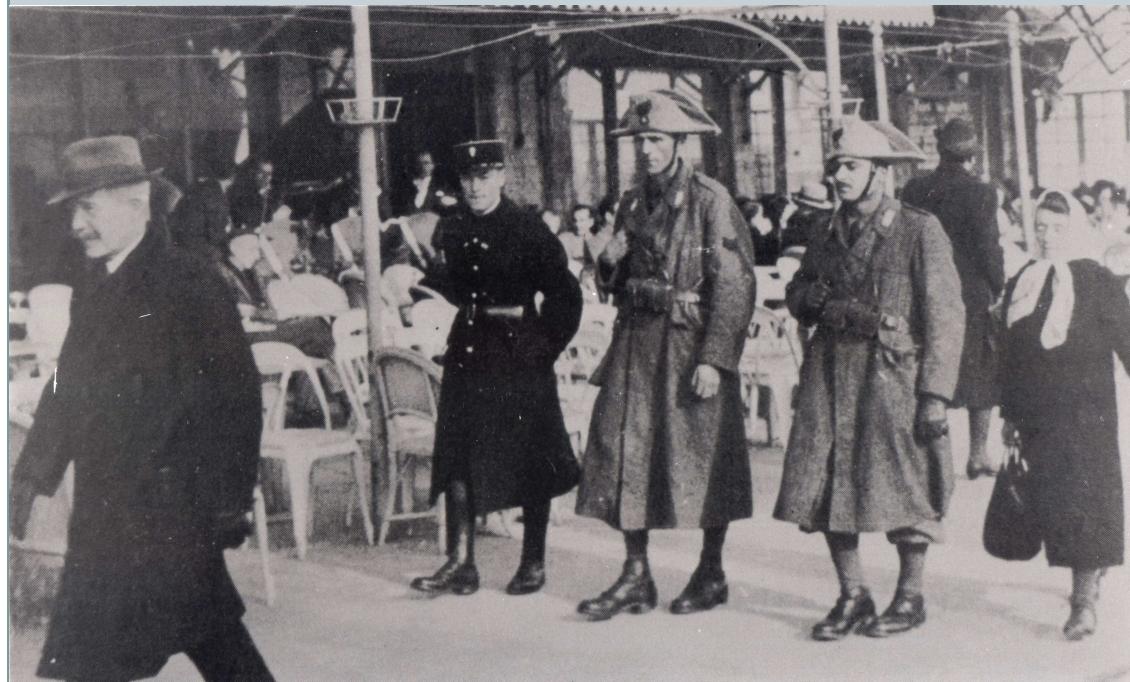
I : De la montée des périls à la défaite

C : La défaite et l'armistice



II : De l'occupation à la collaboration

A : La France occupée



II : De l'occupation à la collaboration

B : L'État français et la collaboration



ETAT FRANÇAIS. — PREFECTURE DU VAR

Recensement des Juifs

ARRÊTÉ

LE PREFET DU VAR,

Vu la loi du 2 juin 1941, remplaçant la loi

du 3 octobre 1940, portant statut des Juifs ;

Vu la loi du 2 juin 1941, prescrivant le
recensement des Juifs Français ou Etrangers ;

Vu la loi du 13 juillet 1941 prolongeant jusqu'au 1^{er} août 1941 le délai prévu par l'article 1^{er} de la loi du 2 juin 1941 ;

Vu la circulaire de M. l'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, n° 319 du 12 juillet 1941 ;

ARRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Toutes personnes, Françaises ou Etrangères, qui sont Juives au regard de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs, devront se rendre devant le 31 juillet 1941 au Commissariat de Police ou à défaut à la Mairie de leur résidence pour venir y reférer les imprimés réglementaires de la déclaration prévue par la loi. Cette déclaration sera faite par le mari pour la femme non séparée, et par le représentant légal pour le mineur ou l'interdit.

Les déclarations une fois remplies devront être déposées par les intéressés avant le 31 juillet 1941 au Commissariat de Police ou à défaut à la Mairie de leur résidence.

ART. 2. — La déclaration exigée par la loi ne sera réputée accomplie que lorsque l'imprimé réglementaire aura été dûment rempli par les intéressés et déposé ou adressé par la poste en recommandé, au Commissariat ou à la Mairie de leur résidence avant le 31 juillet 1941.

Toute déclaration effectuée avant les présentes instructions et non rédigée sur cet imprimé est nulle et de nul effet. Elle exposera donc le contrevenant qui n'aurait pas rempli

l'imprimé réglementaire aux peines prévues par l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 : emprisonnement de 1 mois à 1 an, amende de 100 à 1.000 francs.

Arr. 3. — Il est rappelé que sont considérés comme Juifs :

1^{er} Celui ou celle appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive, le grand-parent ayant appartenu à la religion juive :

2^{me} Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive.

La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905.

Le désavouement ou l'annulation de la reconnaissance d'un enfant considéré comme Juif sont sans effet au regard des dispositions qui précédent.

Arr. 4. — MM. le Secrétaire général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Toulon, les Maires, le Directeur de la Police d'Etat de Toulon et de La Seyne et les Commissaires de Police du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Draguignan, le 19 juillet 1941.

*Le Préfet du Var,
André LAHILLONNE.*

Imprimerie RAYBAUD et GRANGE. — Draguignan

II : De l'occupation à la collaboration

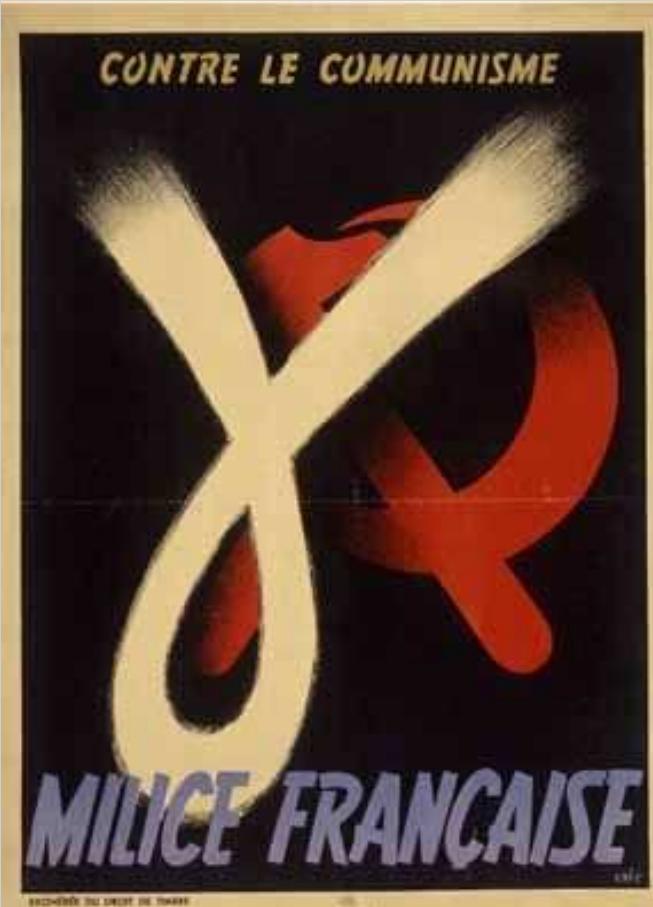
B : L'État français et la collaboration



Français, Françaises,

Si vous avez comme nous le dégoût de l'apathie et de l'incurie générales qui mène en droite ligne le Pays au NÉANT :

ADHÉREZ A LA MILICE FRANÇAISE



III : Naissance et renforcement de la France libre

A : Rallier de Gaulle



S. Tropez 19 Juin 40
Mounet Préfet

AFFECTEUR DU VAD
21 JUIN 1940
CABINET

Les journaux reproduisent la diffusion anglaise du Général de Gaulle - Invitant les français Ingénieur ouvrier et soldat de passer en Angleterre - beaucoup de personnes me demandent aujourd'hui la manière de répondre à l'appel du Général, ou à qui s'adresser ?

Vous seriez bien aimable Mounet le préfet si vous pourrez répondre à ma demande, de me donner toutes indications officielles bien entendu.

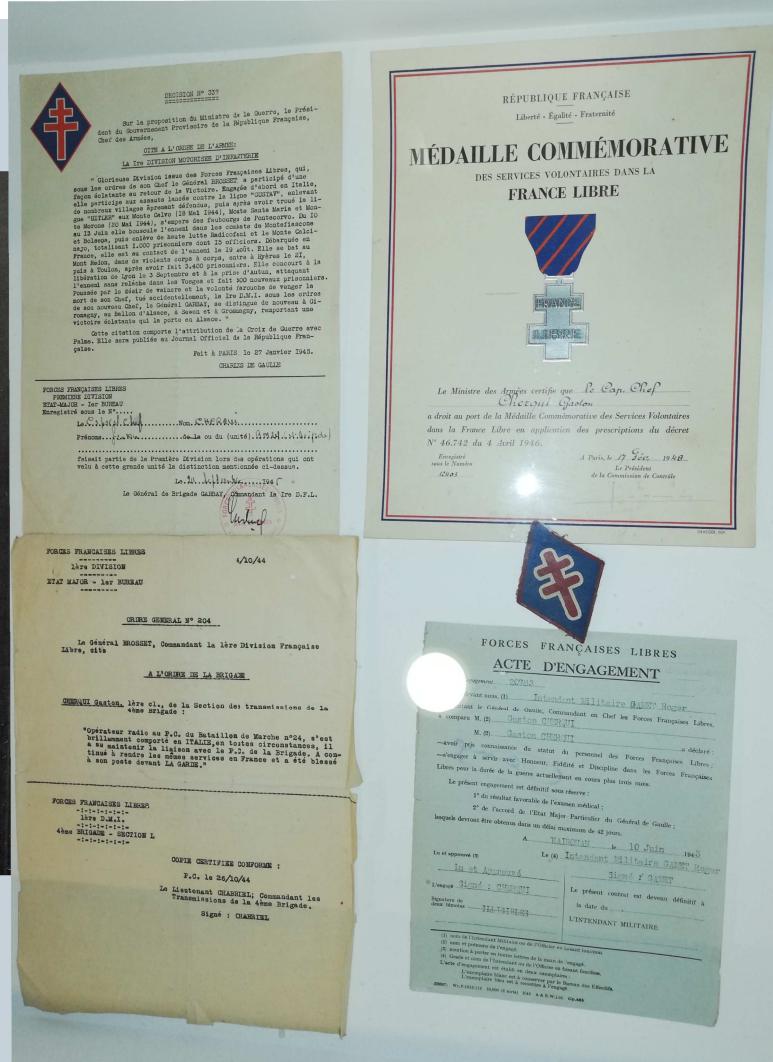
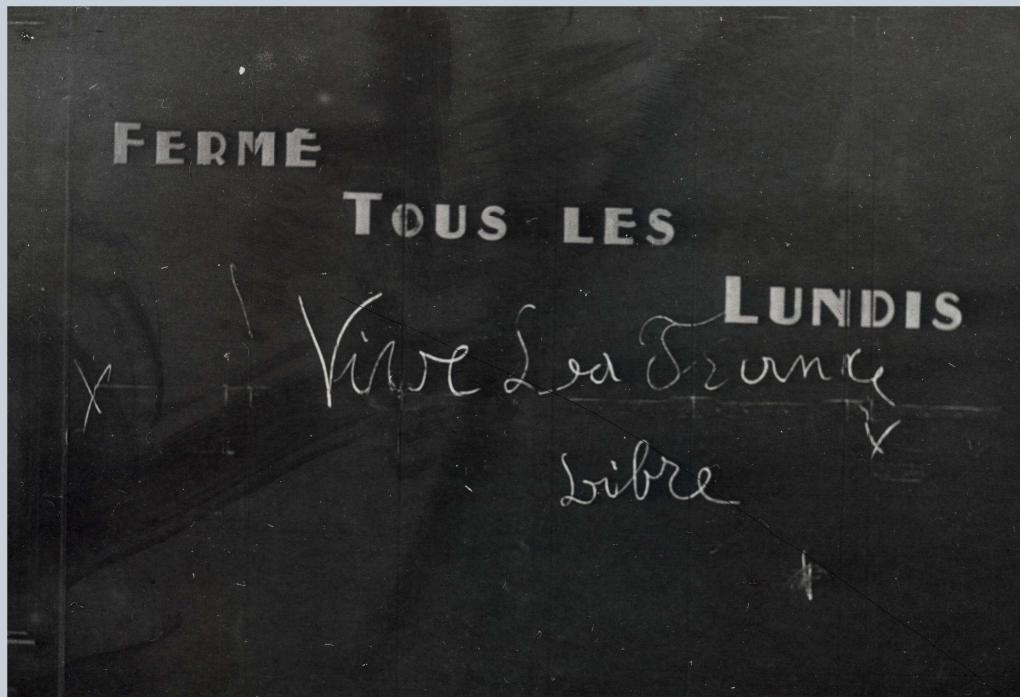
à vous, M. le Préfet Mounet & Préfet
Mes salutations & les au revoir
R. Fécret
Hôtel de la Pinède - S. Tropez

P.S. Si vous le souhaitez je puis me rendre à Draguignan - et recevoir rebâlement vos instructions.

III : Naissance et renforcement de la France libre

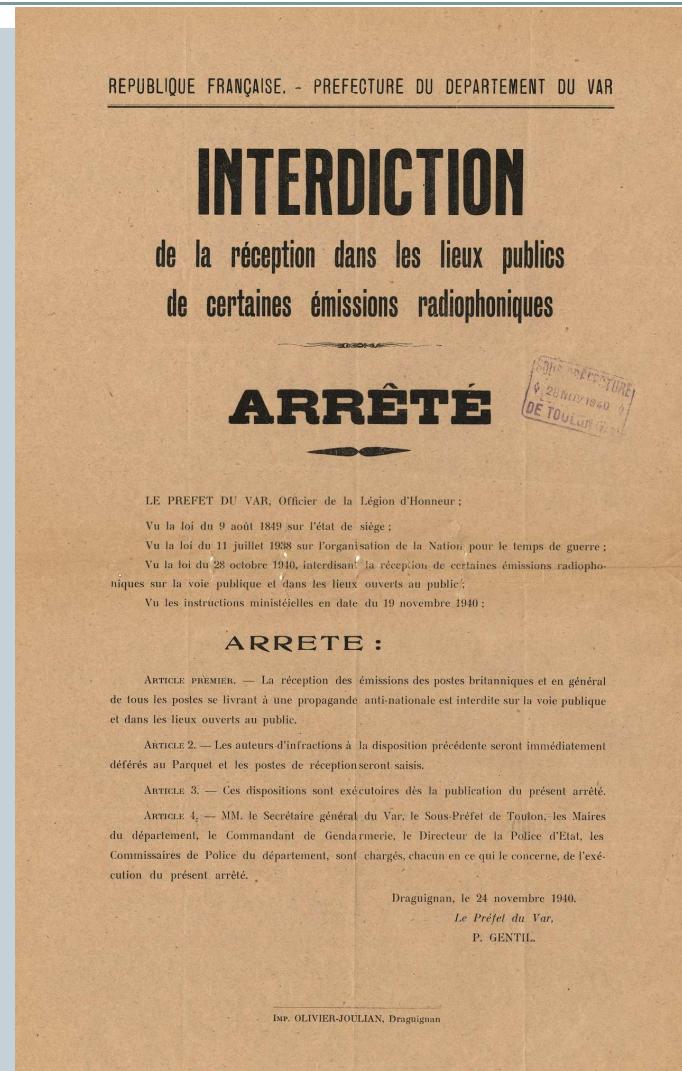


B : Constituer des forces françaises libres



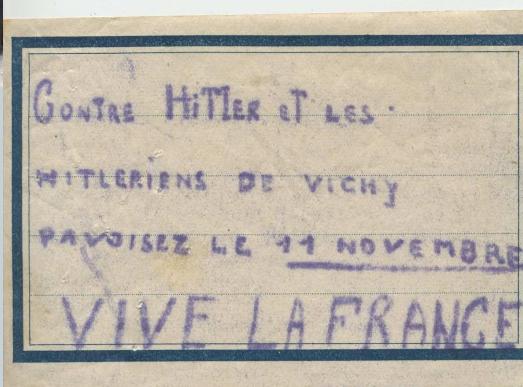
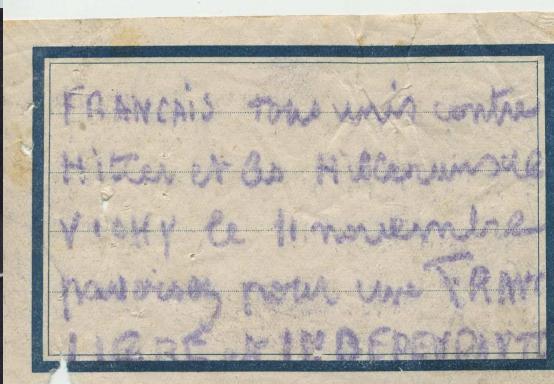
III : Naissance et renforcement de la France libre

C : Organiser la France libre



IV : Naissance et développement de la résistance intérieure

A : Premiers refus, premières résistances



Comité Régional du Parti Communiste Français.
(S.F.I.C.)

Ne jetez pas ce journal, faites-le circuler. N° 1 - 10 OCTOBRE 1940

CHOMEURS, OUVREZ LES USINES, FAITES-LES MARCHER !

APPEL

Travailleurs, Camarades,

Réjouissez-vous de l'heureux événement :

"L'Humanité du Var" (anciennement Rouge-Midi) reparaît et vous adresse à tous pour le lancement de son premier numéro illégal, son salut fraternel !

Nul snathème, nulle contrainte, nulle persécution ne peuvent étouffer la voix de notre grand Parti Communiste.

Comme par le passé, et en dépit de toutes les difficultés que lui crée sa situation illégale, l'"Humanité du Var", organe de la Région Varoise du Parti Communiste Français, sera le journal du Peuple Varois, vivant par lui et pour lui.

Certes, la répression et la guerre nous prient des meilleurs des nôtres, mais de nouveaux chefs se sont forgés dans la lutte illégale pour la Paix, le Pain et la Liberté. Ces dirigeants nouveaux, la nécessité leur impose de ne point se faire connaître. Saciez seulement qu'ils entendent poursuivre la lutte, de laquelle 20.000 des leurs ont été écartés par les mesures policières d'une bourgeoisie aiguë qui sent gronder contre elle la colère populaire.

Travailleurs ! "L'Humanité du Var" qui paraît clandestinement chaque semaine, vous guidera dans la lutte quotidienne pour vos revendications immédiates, mais saura surtout vous conduire victorieusement vers le combat final qui assurera le triomphe du Proletariat sur le viel, Ordre Social condamné par l'Histoire.

En avant pour une France libre, indépendante et heureuse.

P.S. Nous vous demandons, camarades, de ne pas détruire ce journal, élaboré dans des conditions très difficiles. Faites-le lire autour de vous, à vos parents et amis, et que ces derniers fassent de même.

BATISSEURS ET DEMOLISSEURS

Deux mondes : le monde capitaliste; le monde socialiste.

Dans l'un, les démolisseurs capitalistes subordonnent tout au profit; ils condamnent l'humanité à l'esclavage et à l'ignorance; ils entravent le développement des moyens de production; ils privent des millions d'hommes et d'enfants du strict nécessaire, alors qu'en l'état actuel de la technique, il pourrait y avoir de tout pour tous; ils cherchent périodiquement dans la guerre une solution aux contradictions d'intérêts opposant les puissances capitalistes les unes aux autres.

Mais, face à ce monde des démolisseurs capitalistes historiquement condamné,

IV : Naissance et développement de la résistance intérieure

B : Commencer à s'organiser

